



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SASTOURIS; maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### EXTERIEUR.

#### ILE SAINT-DOMINGUE.

*Haïti, le 4 juillet.* — L'armée de la république est de 60,000 hommes effectifs, bien disciplinés et commandés par des officiers expérimentés. La moitié de cette armée est toujours en congé, pendant six mois, afin qu'elle ne perde ni l'habitude ni le goût des travaux de l'agriculture: les soldats, ainsi rendus aux champs, cultivent leurs propres terres, ou, s'ils n'en ont pas, celles de leurs voisins. Par un décret du 6 janvier dernier, toute l'armée a été rassemblée pour rester désormais à poste fixe sous les drapeaux. Cette mesure a pour but de réunir toutes les forces de la république, et de les tenir prêtes pour sa défense. Le pays, abondamment pourvu d'armes et de munitions de guerre, sera défendu par les milices, par les gardes nationales, par tous ceux enfin qui seront en état de porter les armes; les femmes même partageraient avec enthousiasme les fatigues et les dangers de leurs époux et de leurs fils.

Il faudrait avoir bien mauvaise opinion du jugement et de la prudence de M. de Villèle pour penser qu'il a sérieusement l'intention de tenter une entreprise dont le succès est impossible.

Cependant, d'après tout ce qui se passe autour de nous, il est évident que l'Europe se prépare à porter la guerre en Amérique; c'est là la conséquence inévitable des succès de la sainte-alliance. Après avoir fait plier tous les peuples de l'ancien monde sous son système, il est naturel qu'elle cherche un moyen d'employer la surabondance de ses forces qu'elle ne peut laisser inactives. L'Europe a subi le joug, elle le porte paisiblement; il n'y a plus de résistance qu'en Amérique. Quelques circonstances particulières ont isolé les affaires de l'Orient, et en ont fait une lutte séparée en quelque sorte des intérêts de la sainte-alliance; du moins a-t-elle laissé un peu de doute sur la cause dont elle souhaite le triomphe....

L'idée d'une guerre prochaine est si répandue et si accréditée, que déjà on désigne par avance les points que l'on croit devoir être attaqués les premiers. Toutefois, dans une opération si importante, il n'est pas facile d'asseoir des conjectures précises et de deviner quel sera le cours des choses.

L'envoi des commissaires français au Mexique, la continuation de leur séjour dans ce pays après la chute d'Iturbide, l'arrivée d'un corps de troupes considérable dans les colonies françaises, la tentative d'une escadre pour entrer dans la Havane, le voyage d'Iturbide à Londres; tout indique l'existence d'un projet de guerre contre le Mexique. Elle ne peut être entreprise que par les Français au nom et pour le compte du roi Ferdinand; l'exécution trouvera de grandes difficultés depuis la prise de Puerto-Cabello et de Saint-Jean d'Ulloa, les seuls points fortifiés où l'on pouvait débarquer sans opposition. Ces nouveaux obstacles et la crainte que les Etats-Unis ne viennent au secours du Mexique feront retarder l'attaque de ce pays et hâter celui d'Haïti.

(Télégraphe.)

#### ESPAGNE.

*Madrid, le 14 octobre.* — On affirme que le roi a fait mander à l'Escorial, où S. M. réside toujours, le curé Mérino et le général Bessières, tous deux anciens chefs de guérillas royalistes. Le chanoine Hetenard, ancien inquisiteur, a été également appelé par le roi. Aussitôt la malveillance s'est empressée de répandre le bruit que l'inquisition allait être rétablie; nous assurons que cela ne sera pas, le roi s'étant fortement prononcé à cet égard.

(Quotidienne.)

— Les ordres viennent d'être donnés pour faire mettre en liberté le général Saint-Marq, Merlo, ancien chef de division du ministère des finances, et M. Pio Elizalde, ancien trésorier-général. Un congé pour voyager à l'étranger, accordé au premier, fait soupçonner qu'il doit sa liberté à la protection de quelques amis; car son éloignement de la cour, sous quelque forme qu'il ait lieu, ne peut être considéré que comme une disgrâce.

— (Lettre particulière.) On a encore fusillé hier un individu nommé Nicolas Parder, agent de change, accusé d'avoir fait partie d'une vaste conspiration découverte à Madrid, et dans laquelle on tâche de faire entrer, de manière ou d'autre, toutes les personnes suspectes de libéralisme. Toutes ces exécutions ont pour effet de soulever l'esprit de vengeance parmi les parens des victimes, et il en résulte des assassinats fréquens. La condamnation de l'ex-ministre Cruz est regardée comme à peu près certaine; mais on croit que sa femme, qui est immensément riche, parviendra à le tirer d'affaire ou au moins à obtenir une commutation de peine. Les commandans d'Alicante et de Carthagène ont été arrêtés à peu près en même tems que le général St.-Marc. De nom-

breuses exécutions ont eu lieu dans cette dernière ville. Les conseils de guerre sont en grande activité sur toute la surface de l'Espagne, et les condamnations capitales paraissent ne pas leur coûter.

Beaucoup de bruits circulent au sujet d'une note remise à notre cabinet, au nom du gouvernement français, et tout porte à croire que nous touchons à un changement quelconque. Notre situation est en effet d'autant plus intolérable que le commerce est tout-à-fait anéanti.

Hier, la diligence a encore été arrêtée à quelques lieues de Madrid par une vingtaine d'hommes armés; mais elle n'a pas été pillée, grâce à la résistance qu'ont opposée plusieurs militaires français qui s'y trouvaient. L'un d'eux a été grièvement blessé.

Il est toujours question du départ de l'armée d'occupation au mois de janvier; mais il est peu probable que l'évacuation soit complète; nous savons en effet que l'intendant militaire Volant s'occupe d'approvisionner pour un an les places de Badajoz et de la Corogne, et il paraît qu'il en doit être de même des autres places fortes.

(Journal du Comm.)

#### ANGLETERRE.

*Londres, le 21 octobre.* — Nous avons dit dernièrement, d'après une lettre de Paris, qu'on négociait dans cette capitale un emprunt pour l'Espagne; ce matin, nous avons reçu une lettre sur le même sujet; en voici un extrait:

« L'ultimatum du gouvernement espagnol pour un emprunt par commission, sans reconnaître les emprunts des cortès, est arrivé ici. Il a été accepté par les banquiers, et renvoyé à Madrid par express. On ne peut donc douter qu'un emprunt n'ait été contracté. Quant à l'effet qu'il doit produire ici, il n'en aura aucun sur les bons espagnols, qui sont à 18, sans trouver d'acheteurs. (\*)

(Courier.)

— On dit que la France est dans l'intention de réduire de moitié son armée d'occupation en Espagne, un quart des troupes serait placé dans les principales forteresses; un autre resterait sur les frontières comme armée d'observation, et le reste rentrerait dans l'intérieur de la France. Tel est le bruit qui court; mais quand nous nous rappelons les raisons assignées pour faire entrer des troupes en Espagne, nous ne concevons guère pourquoi on les en ferait sortir. Le système constitutionnel est détruit nous en convenons; le roi et la famille royale sont en liberté; mais l'Espagne elle-même n'a fait aucun progrès vers la tranquillité. Que devons-nous donc attendre quand les factions qui existent encore dans ce malheureux pays seront livrées à elles-mêmes, si ce n'est le renouvellement de toutes les scènes de violence et de désordre qui, à ce qu'on disait, ont rendu, dans le principe, nécessaire l'intervention d'une puissance étrangère? Mais on insinue, et la conjecture est assez raisonnable, que Ferdinand sollicitera avec instance la continuation du séjour des troupes françaises, et que, dans ce cas, on en référera au gouvernement anglais, sans l'approbation duquel on ne consentira point à une pareille demande. Nous ne savons pas ce qui en est; mais, en supposant que ce recours ait lieu, nous pouvons aisément prévoir quels seront la décision et les motifs sur lesquels elle sera fondée. Ces motifs n'auront assurément rien de commun avec la manière suivante de raisonner sur ce sujet:

« Si la France peut réellement continuer à occuper militairement la Péninsule avec un quart de l'armée actuelle placée dans les forteresses, et un autre quart sur les Pyrénées, les Espagnols du tems présent sont à peine dignes qu'on s'occupe d'eux, et ils ne méritent pas un sort meilleur. »

(Courier.)

— Le lord maire a donné avant-hier un grand dîner à l'Hôtel-de-Ville. On remarquait parmi les convives quatre jeunes gens appartenant aux premières familles de la brave nation grecque. L'un d'eux porte un nom bien brillant: il s'appelle *Périclès*, et il est d'Athènes. Au dessert, les dames ont prié ces jeunes gens de chanter des airs de leur pays, ce qu'ils ont fait avec beaucoup de goût. Ils ont mis la même grâce à remplir un autre désir des dames, en exécutant une danse nationale pleine de caractère et d'énergie.

— Nos gazettes publient aujourd'hui une lettre écrite de New-

(\*) Malgré l'assertion du Courier et de son correspondant, nous persistons à croire qu'aucun banquier anglais n'a consenti à entrer dans un nouvel emprunt, sans la reconnaissance, par le gouvernement espagnol, de l'emprunt des cortès.

(Note du Const.)

Nous ne pensons pas, dit le journal des débats, qu'il y ait rien d'exact dans toutes ces données. Les banquiers demandent, à ce que nous croyons, ou l'admission du premier emprunt des cortès comprenant les dettes du gouvernement absolu, faites de 1814—1820, ou quelque nantissement solide, ou bien une caution très-forte et très-positive.

York par Achille Murat, fils de l'ex-roi de Naples, à M. Hume, président du comité grec à Londres.

Il lui annonce qu'indépendamment de sommes d'argent considérables, le comité grec de New-York fait passer aux vaillans défenseurs de la croix une corvette à vapeur de nouvelle construction, que les marins regardent comme une invention redoutable.

— Plusieurs de nos journaux ayant avancé que la comtesse Chinchona, veuve du prince de la Paix, avait été invitée par le roi à venir lui rendre visite au château de Windsor, d'autres papiers publics ont été autorisés à démentir ce fait. La comtesse de Chinchona n'est point veuve, puisque le prince de la Paix vit encore à Rome; et jamais elle n'a reçu d'invitation de S. M.

— On dit que lors du retour de M. de Lafayette de Portsmouth à Boston, on lui annonça qu'on avait déposé dans une des banques 20 mille dollars qui étaient à sa disposition. Nous ne savons pas si cette somme est le don d'un seul individu ou de plusieurs.

— On annonce que le gouvernement colombien a reçu du président Bolivar des dépêches qui portent qu'il est inutile d'envoyer de nouveaux renforts à son armée; attendu qu'un des généraux royalistes étant allé le rejoindre avec 3,500 hommes, il n'a plus besoin de nouvelles troupes. (Times.)

— Le *Colombiano*, du 26 septembre, prétend que lord Cochrane a obtenu du Brésil la permission de reprendre le commandement des forces navales du Chili, et qu'il agit maintenant de concert avec le libérateur Bolivar pour attaquer le vaisseau espagnol l'*Asia*, ainsi que plusieurs autres bâtimens de la même nation. Le journal en question oublie que, lorsque lord Cochrane accepta les propositions de S. M. brésilienne, ce fut à condition qu'il retournerait au Chili aussitôt que sa présence y deviendrait nécessaire.

#### ALLEMAGNE.

Berlin, le 21 octobre. — S. A. S. le duc d'Anhalt-Cöthen a rendu, le 13, une ordonnance qui contient les dispositions suivantes :

1<sup>o</sup>. Toutes les sociétés secrètes existantes dans notre duché, quelles qu'elles soient, quels que soient leur nom et leur but, qui se rassemblent à des jours et des lieux convenus d'avance, ou fixés, et qui sont dirigés par des réglemens de vive voix, ou par écrit, et qui ont à leur tête des directeurs, des chefs ou présidens et qui prennent des résolutions, doivent, dans l'espace de 4 semaines à compter de la publication de cet édit, présenter à notre examen et à notre confirmation leurs statuts, avec la liste de leurs membres et la désignation de leurs chefs.

2<sup>o</sup>. Toutes les associations de cette espèce, qui se formeront à l'avenir, doivent, avant de se constituer, demander notre consentement, et soumettre, à l'appui de leur demande, leurs statuts et la liste de leurs membres.

3<sup>o</sup>. Toute société secrète qui n'observera pas exactement les dispositions comprises dans les articles 1 et 2, sera regardée comme prohibée, de suite dissoute, et les membres, particulièrement les préposés, entrepreneurs ou chefs, seront condamnés à 5 écus d'amende.

4<sup>o</sup>. La récidive en pareil cas sera considérée comme une résistance aux lois et punie comme telle.

— S. A. R. l'infant don Miguel est arrivé à Carlsruhe, le 15 octobre, avec une suite nombreuse.

Frankfort, le 25 octobre. — « Malgré ce que je vous ai mandé par ma dernière lettre, l'évacuation de cette province n'est pas encore complètement accomplie. Le départ subit et inattendu du pacha de Silistrie, appelé à Constantinople pour y être revêtu de la charge de grand-visir, paraît avoir été, sinon la seule, au moins la principale cause de ce délai. Mais rien n'est changé dans les dispositions de départ des troupes turques. Notre prince fait tout ce qui est en son pouvoir pour terminer une affaire sur laquelle l'attention publique est fixée depuis si long-tems, et nous attendons d'un jour à l'autre de nouvelles instructions de la Porte, qui mettront fin à toutes les incertitudes. Il faut d'ailleurs savoir, afin de bien juger la mesure dont il s'agit, que le nombre de troupes ottomanes séjournant encore dans cette principauté, est si peu considérable, qu'en déduisant les cinq cents hommes reconus nécessaires pour le maintien de l'ordre dans le pays, il n'en reste que quelques centaines au départ desquelles l'évacuation se réduira. » (Extrait d'une lettre de Jassy.)

#### FRANCE.

Paris, le 25 octobre. — M. le comte de Heerd, grand écuyer et chambellan de S. M. le roi des Pays-Bas, a présenté au roi, en audience particulière, une lettre de félicitations de son souverain, à l'occasion de l'avènement au trône de S. M. Charles X.

— On a procédé hier à la cérémonie de la translation du corps de Louis XVIII de la chapelle ardente dans le cénotaphe placé dans le chœur de la basilique de Saint-Denis. A deux heures, M. le grand-aumônier, précédé des chanoines du chapitre, et assisté de quatre aumôniers du roi, a officié. Après les prières d'usage, le corps a été transporté dans le sarcophage par douze gardes-du-corps; le cœur était porté par deux chanoines, et les entrailles par deux gardes-du-corps. Six gardes de la manche entouraient le cénotaphe.

Rien de plus imposant que l'aspect général de l'appareil funèbre de l'intérieur. Au milieu de ces tentures de deuil, de ces voiles qui couvrent les voûtes et qui interceptent toute lumière, l'église de Saint-Denis a disparu, et c'est au milieu d'une vraie basilique royale éclatante de plusieurs milliers de lumières que s'élève le cénotaphe de Louis XVIII. Du côté de l'entrée principale, six riches candélabres élevés sur des piédestaux et supportant des lampes funèbres éclairent le porche.

Au milieu du cénotaphe et sur une socle de la hauteur des piédestaux s'élève le sarcophage entièrement en or, recouvert du drap mortuaire et du drap d'or avec les insignes, profilé de riches moulures taillées, et supporté aux angles par quatre anges caryatides tenant des palmes. 24 candélabres en or et lapis, surmontés de lampes funéraires, placés des deux côtés, 12 lampes sépulchrales en bronze doré, suspendues aux soffites, et un nombre considérable de chandeliers en vermeil distribués sur les emmarchemens, forment le luminaire du catafalque surmonté du pavillon royal suspendu à la voûte et orné de la couronne royale.

Sur le côté gauche du chœur et appuyée contre un des gros piliers, est la chaise où S. Ex. Mgr. l'évêque d'Hiernopolis, ministres des affaires ecclésiastiques, doit prononcer l'oraison funèbre. Sur le côté droit, près l'emmarchement du sanctuaire, est l'entrée du caveau où sera descendu le cercueil.

Aujourd'hui auront lieu les funérailles; tous les théâtres et la bourse sont fermés.

— S. Exc. M. le duc de Doudeauville a fait à Mgr. le grand aumônier de France la remise des cœurs de Louis XIII et de Louis XIV. Le roi a voulu que ces illustres restes, ainsi que des parcelles des corps de Henri IV et de Marie de Médicis, fussent déposés aujourd'hui dans le tombeau de Saint-Denis. Ces précieux restes dont l'authenticité est parfaitement constatée, ont été sauvés des profanations révolutionnaires des tombes royales en 1793.

On sait que la profanation commença le 12 octobre 1792, par l'ouverture du caveau des Bourbons, et Henri IV fut le premier corps qu'on trouva. Les traits du visage étaient parfaitement reconnaissables. D'autres corps étaient bien conservés, sur-tout celui de Louis XIII, reconnaissable à sa moustache; Louis XIV l'était aussi par ses grands traits. On n'enleva le cercueil de Louis XV, qui était à l'entrée du caveau, que quatre jours après. Il était sur un banc de pierre, attendant que son successeur vint pour le remplacer. On ouvrit ensuite la chapelle des Charles. On ne trouva point les ossemens de Saint-Louis: ils avaient été retirés lors de sa canonisation, en 1297. Le squelette du roi Jean était entier. Le tombeau de François I<sup>er</sup>, étant démoli le 18 janvier 1794, tout fut fini. Cette profanation dura près de quatre mois. (Etoile.)

— D'après ce qui se dit aujourd'hui dans Paris, il paraîtrait que le palais construit dans la rue de Rivoli pour le ministère des finances et meublé avec un luxe presque royal, changerait de destination, et qu'il serait donné en apanage à S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux.

— M. le baron de Hotsten, voyageur russe; nous adresse une lettre ayant pour objet de faire connaître les persécutions que la police lui a fait éprouver pendant les mois d'août et de septembre derniers. Après l'avoir fait escorter, dit-il, par des shires, depuis Avignon jusqu'à Paris, on s'est emparé de ses papiers, de divers documens précieux, et même de son argent. Nous consignons ce fait à l'appui de mille autres, pour prouver comment les agens de la police ne vont pas au-delà des lois. (Const.)

— Des bateaux à vapeur vont être établis sur le canal de Languedoc, situé entre l'Océan et la Méditerranée. L'industrie était peu avancée dans cette partie de la France; aussi le commerce était loin d'y être si florissant que la richesse du sol et l'industrie des habitans semblaient le permettre; il ne peut que gagner par la création de la société qui a cette innovation pour objet.

#### AFFAIRES DE GRECE.

Constantinople, 24 septembre. — La flotte de Méhéméd Ali-pacha a, dit-on, coulé bas 16 navires grecs, et les Grecs ont brûlé un brick et une corvette de ladite flotte.

Les Samiens ont effectué, dit-on, un débarquement sur la côte d'Asie et pris un pacha. On dit que les pavillons de commerce sous pavillon anglais ont reçu l'ordre de se rendre à Corfou.

L'ambassadeur de France a pris, le 21, les audiences du grand seigneur. Cette cérémonie a eu lieu avec toute la pompe d'usage. Elle était favorisée par le tems, et le brillant cortège de S. Exc., accueilli par toute la population de Constantinople, formait un spectacle imposant.

Le grand-seigneur a envoyé le 17 à Galib-Pacha le présent ordinaire de vêtements et de schalls.

On parle de la nomination prochaine du fils du pacha d'Egypte au poste de capitain-pacha.

Les sacs d'oreilles venus d'Athènes ont été exposés le 21.

Jeudi, 16 septembre, les flottes réunies du grand sultan et du pacha d'Egypte, ont attaqué les Grecs aux environs de Samos. Elle ont détruit 30 bâtimens ennemis, et mis le reste en fuite. Le combat a duré 24 heures. Le pacha écrivait qu'il allait faire effectuer une descente à Samos (\*).

La Gazette d'Augsbourg, du 19 octobre publie les détails suivans, qui paraissent authentiques, sur les différens combats qui ont eu lieu: le premier, les 16 et 17 août, près de Samos, sous Canaris; le second, le 4 septembre, dans le golfe de Stanchio, le troisième, le 8 septembre, et le quatrième, le 10 du même mois, et dans les mêmes parages, les trois derniers sous Miaoulis. Les Turcs ont fait des pertes plus ou moins sensibles et connues dans ces combats.

La bataille du 4 septembre a été livrée près de Conella; 900 Turcs y ont péri sur une seule frégate brûlée, outre les corvettes et un certain nombre de transports chargés de troupes. Une frégate anglaise a assisté comme spectatrice à ce fait d'armes; mais on ne sait pas si c'est la même qui en a porté la nouvelle à Corfou. C'est par erreur qu'on avait dit que cette frégate avait amené le lord commissaire sir Adam; c'était un des officiers de la marine anglaise stationnée dans ces parages, qui avait été par lui envoyé en observation.

C'est encore dans cette affaire du 4 septembre que la flotte d'Egypte a fait une si grande perte dans la personne de son vice-amiral, le célèbre Ismaël Gibraltar, l'ami intime du vice-roi, son ministre d'état, et l'homme le plus instruit de ce gouvernement nouveau, organisé en grande partie par lui. On sait que c'est Ismaël Gibraltar qui avait renoué des liaisons commerciales de la plus haute importance avec le roi de Suède actuel.

Dans l'affaire du 10 septembre a été brûlé le vaisseau amiral égyptien; c'était un vaisseau de ligne rasé; en outre les Grecs ont mis le feu à une frégate de Constantinople et à un brick. Le même jour l'amiral Turc avait ramené ses petits bâtimens à Boudronn, ce fut alors que ceux des Asiatiques dont l'embarquement n'était pas encore effectué, ayant su que le capitain-pacha lui-même avait abandonné cette partie de la flotte, se déterminèrent à retourner dans l'intérieur.

Enfin ce n'est pas le capitain-pacha qui a sauté en l'air, c'est le capitain-bey. Le capitain-pacha, avec son vaisseau amiral très en-

(\*) D'après la Gazette d'Augsbourg, cette affaire aurait eu lieu le 19, ici on marque le 16. D'ailleurs il est à remarquer, dit l'Etoile, que la veille du départ des courriers pour l'Europe, on a toujours à recueillir quelques nouvelles de prétendue victoire des Musulmans sur les Grecs. Celle-ci nous paraît de pure invention. Le 16 la flotte turque de Constantinople était à Péterais, celle d'Egypte devant Stanchio et les Grecs se multipliaient chaque jour devant elles. Cette armée d'Egypte qu'on a peinte comme si redoutable, se consume entassée dans ses bâtimens. Tous les chevaux sont défunts. Le découragement y règne, et il est plus que douteux qu'elle réussisse.

dommagé, s'est réfugié à Mitylène; Miaoulis et Canaris faisaient mine de le suivre.

Tous les rapports ci-dessus sont authentiques, mais il faudra attendre la confirmation de la nouvelle apportée par un navire qui a quitté les eaux de Samos le 26 septembre; selon lui, le capitain-pacha aurait réellement sauté en l'air le 21 septembre entre Patmos et Samos.

### INTERIEUR.

Bruxelles, le 27 octobre. — S. Exc. lord Grandville, ambassadeur d'Angleterre, arrivera aujourd'hui avec sa famille de La Haye en cette résidence.

DEUXIÈME CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX. — Séance du 26 octobre.

La séance s'ouvre à deux heures moins un quart. Le procès-verbal de la séance est lu et approuvé.

Le président nomme une commission de quatre membres pour vérifier les pouvoirs de M. Faber, nommé pour la province de Luxembourg; la commission ayant trouvé les pouvoirs en bonne forme, il est admis. Introduit dans la salle, il prend séance.

Quelques requêtes, dont les signataires demandent à être portés sur la liste des candidats pour la place de conseiller à la chambre des comptes, sont annoncés par le président.

Il est fait hommage à la chambre de différents ouvrages, parmi lesquels on distingue cinq volumes des *Fastes universels*, imprimés chez M. Dupon, et offerts par M. Lejeune, qui a corrigé et augmenté cet ouvrage de la partie historique des Pays-Bas.

La chambre se forme ensuite en comité général et s'ajourne à jeudi.

### LIÈGE, LE 28 OCTOBRE.

Lundi, 25 octobre, le corps de Louis XVIII, a été transporté de la Chapelle ardente dans le cénotaphe placé dans le chœur de la basilique de Saint-Denys. A cette occasion, les bandes noires ont reparu autour des journaux français des deux couleurs.

— La belle Messénienne de M. Casimir Delavigne sur la mort de lord Byron, vient d'être traduite en anglais par M. Poppleton. Cette traduction a été publiée à Marseille.

— La foudre a frappé, il y a peu de jours, un cultivateur des environs de Turin. Revenu à lui, après un quart-d'heure d'évanouissement, il n'avait essuyé d'autre mal que la perte totale de ses vêtements: il se trouvait entièrement nu.

— Le dey d'Alger pousse, dit-on, avec vigueur ses préparatifs de guerre contre l'Espagne.

Le *Chaperon rouge* a été donné hier soir pour la première représentation de *Martin*. On s'attendait à trouver chambre comble, une voix charmante, un acteur consommé, de l'enthousiasme, des claquemens de mains à n'en plus finir. Tout s'est passé comme on l'avait prévu. Le talent de *Martin* a brillé de tout son éclat, et le public ravi, transporté, l'a redemandé à grands cris après la pièce. A ce soir, nouvelles jouissances et peut-être plus vives encore.

Voici le discours que M. Nicolai a prononcé dans la séance de la seconde chambre des états-généraux, le 21 courant, comme président pour la présente session.

NN. et PP. SS! vos suffrages et la bienveillance de S. M. m'appellent de nouveau à l'honneur de présider cette assemblée pendant la session qui va s'ouvrir. Le discours du roi, si remarquable par les hautes pensées qu'il renferme, et que vous avez écouté avec une attention si soutenue et un intérêt si vif, vous a annoncé le nombre, la diversité, et surtout l'importance des objets, qui vont être soumis aux délibérations de VV. NN. PP. Une illustre alliance; des moyens d'affermir l'indépendance nationale, d'encourager l'agriculture, l'industrie et le commerce; des améliorations dans le système financier; le complément de la législation civile, en un mot toutes les principales parties de l'administration publique vont réclamer le concours de vos lumières et de vos connaissances. Jamais peut-être nos discussions n'ont présenté à la nation Belge des matières plus graves, plus intimement liées avec le bien-être du peuple, et plus dignes de vos méditations. Convaincus de cette vérité, nous allons nous livrer avec zèle et avec persévérance à l'examen approfondi des projets de lois qui nous sont annoncés. Les discussions publiques, qui en seront la suite, présenteront, comme toujours, ce modèle de sagesse, de modération et de bonne foi, qui caractérisent si éminemment ce peuple si bon, si loyal, et que nous avons l'honneur de représenter. Chargé de diriger vos délibérations, comment pourrai-je remplir toute l'étendue des devoirs qui me sont imposés, si vous ne me permettez pas de compter sur les encouragemens auxquels vous m'avez habitué, et que j'attends encore de votre bienveillance. Si j'obtiens votre appui, peut-être pourrai-je espérer de faire en partie ce que vous avez le droit d'attendre de moi.

Je vous prie, NN. et PP. SS., de recevoir d'avance l'assurance que j'emploierai toutes mes forces pour ne pas paraître indigne des suffrages que vous m'avez accordés, et que je ne négligerai rien pour m'acquitter envers vous de toutes les obligations, que votre confiance m'a imposées.

Voici le projet de loi portant quelques changemens au tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit présenté dans la séance du 22.

Nous GUILLAUME, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, etc.

Ayant pris en considération les demandes et les représentations qui nous ont été adressées, tendantes à ce qu'il soit apporté quelques changemens et améliorations au tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit de tous effets, denrées et marchandises, arrêté par la loi du 26 août 1822. (*Journal officiel*, n° 39.)

A ces causes, notre conseil d'état entendu, et de commun accord avec les états-généraux, avons trouvé bon et entendu statuer, comme nous statuons par les présentes, que les articles ci-après nommés du tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit, seront complétés et modifiés ainsi qu'il suit:

VINAIGRE. Le droit de sortie du vinaigre est fixé ainsi qu'il suit:

Vinaigre de vin, de bière et vinaigre artificiel en cercle, le baril f. 0 05.

En bouteilles de 116 ou plus au baril, les 100 bouteilles f. 0 05.

En cruches à l'eau de Selters, les 100 cruches, f. 0 08.

Vinaigre de bois en cercle, le baril f. 0 50.

En bouteilles de 116 ou plus au baril, les 100 bouteilles f. 0 50.

GRAINS. Le droit d'entrée sur le froment, le seigle, l'orge et l'avoine, germé ou non germé, est augmenté et fixé ainsi qu'il suit:

Froment, le last, f. 24; seigle, 15; orge, 12; avoine, 7.

Il est réservé au Roi de réduire le droit d'entrée sur les quatre articles

susmentionnés, et même de le ramener aux dispositions du tarif énoncé ci-dessus, à mesure que les circonstances qui ont donné lieu à l'augmentation actuelle subiront des changemens.

Le droit de sortie sur les espèces de grains ci-après dénommés est fixé et réduit comme suit:

Blé noir ou blé sarrasin, le last, f. 20; fèves et vesces, 20; pois, 20; orge, 10; avoine, 10; seigle, 15; froment, 20.

BESTIAUX. — Cochons. Le droit de sortie sur les cochons est réduit de f. 0 30 à f. 00 5 par tête.

TOURBES. Le droit d'entrée sur les tourbes est réduit de f. 0 25 à f. 00 5 le double baril.

Le droit de transit sur les tourbes est réduit de f. 0 25 à f. 0 10 le double baril.

FER. Il sera payé du fer laminé: à l'entrée, f. 8 00; à la sortie, 0 10; et pour le transit, 0 30, par cent livres.

Nous réservant de permettre, dans certains cas, moyennant un droit de 2 p. cent de la valeur, l'entrée des plaques de fer laminé, nécessaires à la confection des chaudières à vapeur et de telles dimensions, auxquelles il n'en pas été fabriqué jusqu'à présent dans ce royaume, pourvu que ces plaques soient destinées à un usage déterminé. — Mandons et ordonnons, etc.

### TROIS MESSÉNIENNES, ou les ODRIETTES.

Ce que c'est que le bon goût!... Nous avons annoncé dans notre numéro du 22 la publication des *Trois Messéniennes*, du fameux calembouriste Odry des Variétés. La huitième vient d'être mise en vente, enrichie de notes brillantes par monsieur E. B. T. Si ce succès de vogue continue, tout porte à croire qu'avant la fin du mois l'ouvrage sera arrivé à sa première édition. Il ne faut même pas désespérer qu'il ne soit inédit dans quelque tems. Les lignes de points..... les!!! rien n'y manque. Lisez, vous tous qui aimez la bonne littérature, et qui conservez quelque estime pour le beau et le sublime, lisez, et vous vous écrierez avec le poète:

O jouissances, qui me font l'effet d'être sans pareilles!

Je nage absolument dedans la volupté!!!

M. Odry n'en est pas d'ailleurs à son coup d'essai: il est auteur du poème des *Gendarmes* et du *Canon des Cuisinières*, dont le succès fut prodigieux et incontesté. Le moyen de résister à un poète qui apparaît avec tant de force et de fracas. Aussi les journaux littéraires ne tarissent-ils pas en éloges et en jeux de mots sur son compte. L'un annonce que ces *Messéniennes* se trouvent chez tous les marchands de *nouveaux thés*; et que le libraire Ladvocat vient de les acheter 45 mille francs. Quoiqu'en vers *libres*, dit un autre, elles ne renferment rien de contraire à la morale publique et particulière; aussi l'académie des bonnes-lettres s'empressera-t-elle d'ouvrir ses portes à l'auteur!

La première de ces *Messéniennes* est consacrée à l'*Homme fossile*, qui a excité tant de savantes querelles, et qu'on ne voulait reconnaître ni comme pierre, ni comme homme; la seconde, aux *Combats de Coq*. Quel chant! quelle plume brillante! La description du combat des coqs Alexandre et Achille est tout-à-fait homérique; c'est le chef-d'œuvre du genre:

Alexandre-le-Grand entre seul dans l'arène,  
Achille le poursuit, et bientôt sur la scène  
On voit tomber les plum': Alexandre perd un oeil;  
Mais Achill' les perd tous... Dans ce terrible écueil  
Achill' s'voyant aveugl', dit: C'est égal, j'enfonce;  
J'te vas fair' voir le tour, ça n' pes'ra pas une once.

Le dernier vers de cette *Iliade volatille* vaut à lui seul tous les poèmes romantiques. Il est mis dans la *bouche* du coq Alexandre, qui, vainqueur de son rival, s'écrie pathétiquement:

J'ai perdu mon ami! j'en ai la chair de poule....

La troisième *Messénienne* est adressée au divin *Maestro Rossini*, dont le poète célèbre à sa manière la gloire et les succès. Après lui avoir prédit que son nom ne périra pas, il s'écrie plein d'enthousiasme:

Sur les ailes d'une pie,  
Tu voleras à l'immortalité.

Puis, par un heureux retour sur lui-même, il ajoute:

Et moi! qu'ai-je fait pour la patrie?  
Des calembourgs!!

F. Augier.

### DU MEXIQUE.

Exposé des événemens qui ont amené l'indépendance de cette vaste et riche contrée.

Subjugué en 1519 par Fernand Cortez, le Mexique a supporté patiemment le joug de l'Espagne jusqu'en 1808, époque à laquelle, privé des directions accoutumées, il fut amené, par la force des choses, à chercher des secours en lui-même. D. Joseph Iturrigaray était vice-roi à cette époque; il proposa de convoquer une junte formée des représentans de chaque province et de la charger d'organiser un gouvernement provisoire. Tout porte à croire qu'il ne voulait que préserver le pays de la guerre civile et de la tentation de reconnaître la souveraineté de Joseph Bonaparte dont les émissaires agissaient secrètement; mais sa démarche fut le premier acheminement vers l'indépendance. Iturrigaray succomba cependant sous les intrigues des Européens, qui s'emparèrent de sa personne, et l'envoyèrent à Cadix; après avoir annoncé au peuple qu'il était coupable d'hérésie. Vénégas le remplaça; il trouva les esprits exaspérés par le traitement fait à son prédécesseur, et il les irrita davantage par ses rigueurs au lieu de chercher à les calmer. Cependant une conspiration était ourdie par les hommes les plus distingués du royaume, parmi lesquels on comptait un grand nombre d'ecclésiastiques; déjà elle étendait ses ramifications dans tout le Mexique, lorsqu'elle fut découverte: un des conjurés dévoila le complot au lit de mort, sous le secret de la confession qui ne fut pas respecté. Vénégas ordonna l'arrestation du moine Hidalgo, qui était à la tête des conjurés; mais celui-ci n'ayant plus rien à ménager, appela les peuples à l'indépendance, et la guerre commença le 10 septembre 1810.

Bientôt Hidalgo se vit à la tête de 30,000 hommes, mais indis-

ciplinés. Après des succès divers, vaincu par le général Calleja, il fut fait prisonnier et exécuté le 27 juillet 1811.

A Hidalgo, succéda Morelos : celui-ci rassembla un congrès de 40 membres; un manifeste et une constitution furent publiés. C'était en 1812; on y reconnaissait encore la souveraineté de Ferdinand VII. Morelos fut aussi vaincu, et il fut condamné non-seulement comme rebelle, mais comme hérétique. Le congrès fut dissous, l'autorité de la métropole rétablie et le calme paraissait renaître, lorsqu'en 1817 le jeune Xavier Mina débarqua avec quatre cent cinquante hommes, à Soto-la-Marina, petit port au nord de Tampico, où Iturbide a trouvé naguère un sort funeste. Après avoir battu les royalistes dans diverses rencontres, Mina, à la tête de 15,000 hommes, menaçait Mexico, quand, surpris dans une embuscade, il fut fait prisonnier. De soixante-dix hommes qui l'accompagnaient, cinq seulement furent pris vivans; lui-même était couvert de blessures. Ce fut en vain que son premier lieutenant fit offrir 40 officiers espagnols en échange; le vice-roi Apodaca répondit que la loi ne permettait pas de transiger avec les rebelles : Mina fut fusillé, et les 40 officiers espagnols périrent au même instant. Mina avait 28 ans. Sa fin tragique fut bientôt suivie de la dispersion de son armée. Plusieurs chefs continuèrent cependant à tenir la campagne, et enfin, en 1821, à la suite d'une insurrection, Apodaca, déposé par ses propres soldats, se vit remplacé par Novella.

C'est alors qu'un jeune colonel mexicain, Iturbide, parut sur la scène. Après le traité conclu entre O'Donoju et Novella, et par lequel l'indépendance du Mexique était reconnue, Iturbide fut son entrée solennelle à Mexico. Une junte provisoire est installée; une régence est nommée : mais bientôt elle proclame Iturbide empereur du Mexique, sous le nom d'Augustin I<sup>er</sup>. Cependant les résistances s'annoncent de toutes parts : Vittoria, Santana et Guerrero menacent la capitale. Iturbide se croit assez fort pour opposer à ses ennemis la rigueur des supplices; il fait arrêter, le 29 août 1822, cinquante personnes, parmi lesquelles on remarque quinze membres du congrès. Cette démarche hâta sa perte. Le congrès réclama ses membres : il fut dissous, mais Iturbide, devenu odieux, ne put résister aux attaques dirigées de tous côtés contre son autorité. Il fut forcé d'abdiquer, et, le 19 mars 1823, le congrès déclara sa déchéance. On sait qu'après être resté quelques mois en Italie, pays que le congrès avait désigné pour sa résidence, en lui assurant une pension de 25,000 piastres, l'ex-empereur voulut de nouveau tenter la fortune; on connaît aussi le résultat de son entreprise. Toujours généreux, le congrès a accordé une pension de 8,000 dollars à sa veuve.

La dernière tentative d'Iturbide n'a fait qu'avancer l'indépendance du Mexique, qui, dès le 31 janvier de cette année, avait adopté la forme de république représentative, démocratique et fédérale. D'après les dernières nouvelles, le général Bravo est maintenant à la tête du gouvernement, avec le titre de président et des attributions semblables à celles du président des États-Unis, et si quelques mouvemens particuliers viennent de tems à autre encore troubler la tranquillité, ils ne sont pas de nature à donner des inquiétudes graves. (*Journ. de Commerce.*)

#### ENIGME.

Lecteur, connaissez-vous le plaisant animal,  
Dont le nom vous présente oiseau, pape, cheval?  
Le mot de la dernière énigme est *Lune*.

**SYNDICAT D'AMORTISSEMENT.** — Administration des domaines, eaux et forêts. — INSPECTION DE LIÈGE.

Il sera procédé aux adjudications des coupes de bois domaniaux de l'ordinaire 1825, aux lieux et heures accoutumés, savoir :

A Verviers, le 8 novembre prochain, pour toutes celles situées dans les cantons d'Aubel et de Limbourg.

A Spa, le 11 dito pour toutes les coupes des cantons de Spa et de Stavelot, province de Liège, ainsi que du canton de Vieilsalm, au grand-duché de Luxembourg.

A Liège, le 16 dito pour toutes les coupes de cet arrondissement.

A Huy, le 22 du même mois, tant pour les bois de cet arrondissement, que pour ceux de la partie qui ressortit de cette sous-inspection, dans le canton de Ferrières, au grand-duché de Luxembourg.

**ÉTAT CIVIL DE LIÈGE.** — Du 27 octobre.

Naissances : 2 garçons, 4 filles.

Décès : 2 garçons, 1 homme, savoir :

François-Hippolyte André, âgé de 72 ans, prêtre, rue du Verd-Bois.

Mariages 2; savoir : Entre

Antoine Mignolet, houeilleur, rue St-Nicolas-en-Glain, et Marie-Agnès Georges, journalière, rue aux Taves.

Pierre-Joseph Renard, menuisier, rue de la Rose, et Albertine-Grégoire Delvenne, domestique, rue Fond-St-Servais.

#### THÉÂTRE DE LIÈGE.

Samedi, pour la troisième représentation de *M. Martin*, JEANNOT ET COLIN, opéra en trois actes. *M. Martin* remplira le rôle de *Jeannot*. Le spectacle sera terminé par *LULLY ET QUINAULT*, opéra en un acte. *M. Martin* remplira le rôle de *Lully*.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

J. F. PERET, fils, rue Ste.-Ursule, à la Balance, recevra ce-matin des anchois nouveaux, huîtres anglaises très-fraîches et saurets d'Hollande.

A Liège, de l'imprimerie de H. Lignac, éditeur du journal **MATHIEU LAENSBERGH**, rue Souverain-Pont, N. 320.

(186) TARR, rue de l'Épée, vient de recevoir des huîtres angl. très fraîches, prunes de St<sup>e</sup> Catherine et gros marons.

Chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel-de-Ville, on a reçu des huîtres anglaises très fraîches.

A louer pour le courant de novembre, un quartier avec ou sans jardin, pour des personnes tranquilles, ayant remise et écurie. S'adresser rue St.-Jacques, n<sup>o</sup> 494.

On cherche un élève en pharmacie, n. 260, près de l'Hôtel-de-Ville, à Huy.

On cherche en location une maison commode au centre de la ville. S'adresser rue Féronstrée, n<sup>o</sup> 825.

A louer dès à présent, une belle et spacieuse maison de commerce sise sur le Grand-Marché enseignée de la Balance d'or, n. 24.

(190) A louer pour mars prochain, une ferme à une lieue de Liège avec les bâtimens nécessaires; elle réunit prairies, terres et jardins légumiers.

On louera le tout ou partie, selon les facultés des amateurs. On pourrait même l'occuper dès-à-présent.

S'adresser à M<sup>e</sup>. DUSART, notaire, rue Féronstrée, n<sup>o</sup> 560.

A louer ensemble ou séparément pour le quinze mars prochain.

1<sup>o</sup>. Deux moulins à farine très achalandés l'un à deux, l'autre à trois tournants, situés à Vaux sous Olne district de Verviers à un mille de la nouvelle route de la Vedre, sur un cours d'eau qui n'est jamais interrompu par la gelée ni par la sécheresse.

2<sup>o</sup>. Une ferme d'environ quatorze bonniers de prairies et terre labourables, avec les bâtimens nécessaires à l'exploitation, située audit Vaux, très à proximité des susdits moulins.

S'adresser au 1078, sur la Batte, à Liège, ou à M<sup>e</sup>. J. J. LEJEUNE à Xhendelesse.

(191) La maison de campagne et bien de Fragnée près de la barrière du Val-Benoit ayant été adjugés le 27 de ce mois à Madame veuve Demet, au prix de 19,656 fl. des Pays-Bas y compris les capitaux de rentes, outre 228 18 cents de frais de jugement et annonces, toute personne peut dans la huitaine surenchérir d'un dixième par une déclaration à faire au notaire RICHARD.

#### VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

(189) Qui se fera le vingt-neuf octobre 1824 et jour suivant, s'il y a lieu, à dix heures du matin, sur la place publique du Marché de Liège, consistant en garde-robes, commodes, tables, chaises, batterie de cuisine, etc., etc., trop long à détailler. — Cette vente se fera argent comptant.

#### EXTRAIT D'EXPLOIT.

(188) Par exploit de l'huissier Philippe-Joseph Listray, en date du vingt-un octobre mil huit cent vingt-quatre, enregistré à Liège, le vingt trois même mois, folio 25, case 4, vol. 255, à la requête de Jean-Etienne Marcellin, négociant de Lyon, royaume de France, y domicilié, liquidateur de la maison de commerce qui a existé aux forges d'Eichelhutte et de Mählberg, sous la raison sociale de Marcellin et compagnie; pour lequel domicile est élu à l'effet des présentes chez maître J. F. CLOES, avoué, demeurant rue Féronstrée, n<sup>o</sup> 703, à Liège, y dûment patenté, il a été donné assignation à Mr. Maximilien de Freron, rentier, fils de feu monsieur Guillaume-Joseph de Freron, ci-devant conseiller intime de S. A. le prince de Liège, dont le domicile actuel est inconnu au requérant, par affiche à la porte de l'auditoire du tribunal de commerce séant à Liège, en la personne de monsieur le procureur du roi près le tribunal de première instance séant à Liège, en son parquet au palais de justice à Liège, en parlant à monsieur Dewandre, substitut du procureur du roi, qui a visé mon original au vu de la loi, et par le présent extrait, à comparaître pardevant et à l'audience du tribunal de commerce établi et séant à Liège, au palais de justice, le vendredi vingt-quatre décembre prochain mil huit cent vingt-quatre, dix heures du matin, pour s'y voir condamner solidairement (avec ses co-débiteurs qui sont et seront également assignés) par toutes voies de droit, et nonobstant appel ou opposition, 1<sup>o</sup> à rembourser au demandeur la somme de cent mille francs, sans préjudice des intérêts échus et à échoir, depuis le quatorze janvier mil huit cent onze, jusqu'au paiement; 2<sup>o</sup> à payer (pour défaut d'avoir livré à l'époque convenue les quantités de minerais stipulés au contrat ci-dessous) la somme de vingt-cinq mille francs, lesdites deux sommes faisant en monnaie des Pays-Bas celle de cinquante-neuf mille soixante-deux florins cinquante cents; s'y voir en outre condamné aux dépens.

Conclusion fondée sur le contrat du onze janvier mil huit cent onze, enregistré à Liège, le douze octobre mil huit cent vingt-quatre, très-bien connu à l'assigné, et dont on lui offre surabondamment l'inspection, et sur tous autres moyens à faire valoir au besoin. A ce que ledit assigné n'en ignore, je lui laisse de la manière ci-dessus indiquée, le présent dont le coût est de sept francs treize centimes.

Signé J. J. LISTRAY, huissier.

Pour extrait conforme, Signé J. F. CLOES, avoué.